

Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Pour faire reculer le phénomène du décrochage, il convient de répondre à un double impératif : développer les solutions proposées aux jeunes décrocheurs et prévenir en amont les risques du décrochage.

L'ensemble des personnels des collèges, des lycées et des CIO doivent être sensibilisés à leur rôle déterminant pour favoriser la persévérance scolaire et le bien-être à l'école.

Il s'agit de redonner aux élèves les plus en difficulté le goût de l'école et de mieux les accompagner dans la préparation de leurs choix en matière d'orientation, en leur proposant éventuellement un tutorat.

SOURCE: circulaire de rentrée n° 2013-060 du 10-4-2013

www.ac-dijon.fr

Finalité

- **Prévenir le décrochage au sein de l'établissement scolaire**

Objectifs

→ Repérer au plus vite les élèves en risque de décrochage et agir de manière adaptée et coordonnée afin d'éviter leur sortie prématurée et sans diplôme

- **Piloté par le chef d'établissement qui désigne un référent décrochage scolaire « RDS » pour coordonner le GPDS.**
- **Il est composé des membres de la communauté éducative et peut s'adjoindre l'analyse d'un coordonnateur MLDS. La pluralité des membres qui le compose permet d'élaborer des solutions internes personnalisées de remédiation et d'accompagnement à mettre en œuvre.**

Principes d'action

- **Point incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire** dans les collèges, lycées professionnels et lycées. **C'est un groupe ressource qui contribue à assurer une veille attentive et concertée tout au long du parcours de l'élève.**
- Organe vital de la prévention du décrochage de l'établissement: **il appelle l'implication de tous les personnels et sollicite toutes les compétences**. Il devient alors un véritable levier pour créer une prise en charge collective de la prévention du décrochage. Il remplace la cellule de veille qui devait s'adjoindre les compétences pédagogiques des enseignants pour appréhender la dimension endogène du décrochage,
- **Le GPDS est placé sous la responsabilité du chef d'établissement**
- Doivent être respectées la confidentialité envers l'élève et sa famille, la recherche de leur participation et de leur adhésion au processus de diagnostic, ainsi qu'aux modalités d'accompagnement.

Composition

- **Membres permanents:** personnel de direction, référent décrochage scolaire, professeurs (pp, prof doc, chef des travaux), CPE, assistant d'éducation, PsyEN, assistant social, infirmier et/ou médecin
- **Membres associés ponctuels :** autres enseignants et personnels de l'établissement, éducateurs, travailleurs sociaux, coordinateur MLDS, DCIO, membre de la PSAD ou du FOQUALE

Activité

- **Communication à l'interne de l'éple - Communication vis à vis des élèves et de leur famille**
- **Repérage des élèves vulnérables au décrochage, en risque de rupture de scolarité**
- **Analyse de la situation des élèves repérés**
- **Proposition de réponses adaptées: pédagogiques, éducatives, partenariales**
- **Mise en place du suivi individualisé et de la coordination du parcours**
- **Constitution d'un tableau de bord des élèves accompagnés et réalisation d'un bilan annuel**